

République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Délibération N° DE_2024_03_01

OBJET :
SUBVENTIONS PROJET PLACE DE LA MAIRIE

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée convoquée le 22 février 2024, s'est réunie en session ordinaire en salle de la Mairie, sous la présidence de Pascal LABRO.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (8) : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE

Procurations (1) : Marie MIRAMON représentée par Robert FAURE

Absents et Excusés (2): Quitterie DUCLOT, Jérémy CUSSEAU

Secrétaire de séance : Laurent BEREAU

Objet : SUBVENTIONS PROJET PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 16 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe du ré-aménagement de la Place de la Mairie et de ses espaces associés à partir d'une première pré-étude réalisée par le cabinet ROUGE BORDEAUX

Une délibération avait été prise en ce sens pour définir le plan de financement et les aides appelées aux différentes collectivités institutionnelles.

Cette délibération est devenue caduque après l'évolution du projet, liée, entre autre, à la demande de la DDTM pour l'attribution du fond vert, il nous appartient aujourd'hui de ré-actualiser cette délibération avec prise en compte des nouveaux montants :

Les travaux envisagés prévoient :

- La maîtrise d'œuvre de 21 073.46€ HT soit 25 288.15€ TTC
- Un lot VRD de 173 372.50€ HT soit 208 047.00€ TTC
- Un lot végétalisation de 114 123.50€ HT soit 136 948.20€ TTC

Montant total des travaux : 308 569.46€ HT soit 370 283.35€ TTC

Au regard des subventions mobilisables, Monsieur le Maire propose le plan de financement comme suit :

DETR	35 000.00
FOND VERT	85 829.07
CD	95 000.00
AGENCE DE L'EAU	31 026.50
EMPRUNTS	41 713.89

DE_2024_03_01

Préfecture

Date de reception de l'AR: 01/03/2024
033-213303753-DE_2024_03_01-DE

FONDS PROPRE
TOTAL

20 000.00
308 569.46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des ses membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à déposer toutes les demandes de subventions susmentionnées, l'engagement des travaux restant suspendu au montant des aides qui seront perçues.

Résultats du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à SAINT-AUBIN-DE-BRANNE

Pascal LABRO
Président de séance

~~Laurent BÉREAU~~
~~Secrétaire de séance~~

